

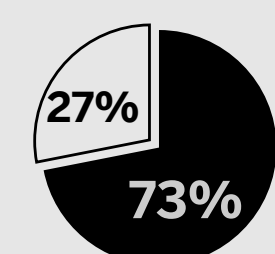
Les salariés et leurs notes de frais

1 Les notes de frais une tâche chronophage



2 Conserver ses justificatifs papier un réflexe bien ancré

95%
Les conservent



■ Les transmettent à leur entreprise
□ Les conservent eux-mêmes



5%
Ne les conservent pas



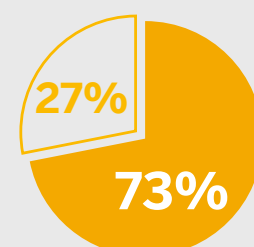
3 Des salariés pas forcément équipés mais prêts pour le tout numérique

Qui a une solution de gestion des notes de frais permettant de numériser les justificatifs papier

41%
Équipés

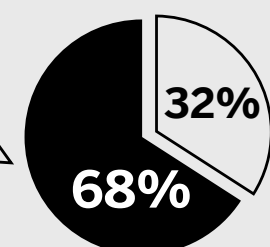


59%
Non équipés



■ Les notes de frais sont gérées sur formulaire papier ou fichier Excel
□ Le logiciel de gestion des notes de frais ne le permet pas

95%
d'entre eux en sont SATISFAITS



■ Utilisent cette fonctionnalité
□ Ne l'utilisent pas

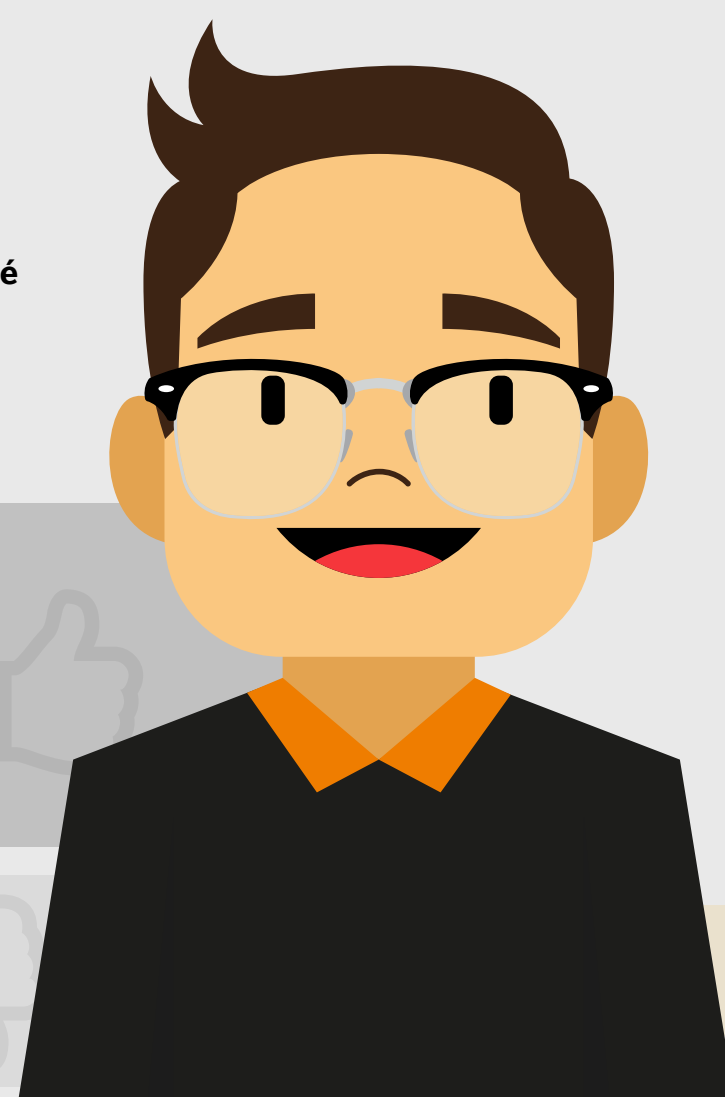
Les Raisons

De l'engouement :

- 42%** Le gain de temps
- 38%** Être remboursé plus rapidement
- 31%** Être remboursé même en cas de perte du reçu

Du désintérêt :

- Manque de temps
- Double emploi
- Pas d'équipement



83%
accueilleront FAVORABLEMENT une telle solution

Raison n°1

Être remboursé même en cas de perte du reçu



Numérisation des justificatifs papier : que dit la loi ?



ARRÊTÉ DU 22 MARS 2017 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 102 B DU LIVRE DES PROCÉDURES FISCALES
Les justificatifs numérisés ont une valeur équivalente aux justificatifs papier devant l'administration fiscale.

Les modalités de numérisation doivent respecter des critères très stricts :

- Couleurs reproduites à l'identique, pas de traitement d'image •
- Compression autorisée si sans perte •
- Format PDF obligatoire •
- Horodatage et signature numérique (RGS de niveau une étoile minimum) •
- Archivage spécifique (jusqu'à 10 ans selon le type de document) & accessibilité des documents en ligne •